



LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ACTIONS



© DR

Sommaire

P. 2

À LA UNE

La nouvelle Direction régionale s'organise

P. 4

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Relais et réseaux « Énergie » :
Des leviers essentiels pour la
généralisation des bonnes pratiques

P. 7

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La cimenterie Lafarge de Martres-
Tolosane valorise les pneus usagés
non rechapables
Petit point sur les programmes
locaux de prévention des déchets

P. 10

TERRITOIRES DURABLES

Bornes publiques de recharge pour
véhicules électriques :
le déploiement est en cours

P. 12

EN BREF

À LA UNE

APRÈS LA FUSION, LA NOUVELLE DIRECTION RÉGIONALE DE L'ADEME S'ORGANISE

Dans le sillage de la fusion des régions instituée par la loi du 16 janvier 2015, l'ADEME s'est engagée, l'an dernier, dans un travail de fusion de ses directions régionales concernées, afin d'être en adéquation avec la nouvelle organisation territoriale.

LA DIRECTION RÉGIONALE: UNE ÉQUIPE, DEUX SITES ET TROIS DIRECTEURS

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, l'ADEME est représentée depuis le 1^{er} janvier 2016 par **une seule Direction régionale**, sur ce vaste territoire du sud-ouest de la France composé de 13 départements, 4565 communes et 5,7 millions d'habitants. Néanmoins, pour maintenir le lien de proximité tissé depuis l'origine avec les acteurs locaux - gage de l'efficacité de l'Agence - l'équipe de l'ADEME reste en place sur les **sites de Toulouse** (22 personnes) et **Montpellier** (20 personnes). L'équipe de



À LA UNE

La direction est composée d'un **Directeur régional** basé à Toulouse (Michel Peyron), d'un **Directeur régional délégué** situé à Montpellier (Frédéric Guillot) et d'un **Directeur régional adjoint** travaillant également à Toulouse (Éric Gouardes).

DES ORIENTATIONS RÉGIONALES CONFORMES À LA NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE DE L'ADEME

Calquées sur la nouvelle stratégie nationale de l'ADEME 2015-2020, la Direction régionale a défini **six grandes orientations stratégiques pour les années à venir** :

- l'accompagnement de la généralisation des bonnes pratiques, via notamment le soutien apporté à différents relais d'animation et de conseil ;
- le soutien aux démarches précurseurs en matière de transition écologique et énergétique, portant un potentiel de reproductibilité et de généralisation ;
- une expertise de terrain, en appui aux collectivités locales et aux acteurs économiques ;
- des démarches territoriales intégrées ;
- des démarches partenariales pour la démultiplication des actions de l'ADEME ;
- des priorités thématiques opérationnelles : le développement de la chaleur renouvelable, la transition vers une économie circulaire et l'efficacité énergétique des bâtiments.



MICHEL PEYRON,
DIRECTEUR RÉGIONAL



FRÉDÉRIC GUILLOT,
DIRECTEUR RÉGIONAL
DÉLÉGUÉ



ÉRIC GOUARDES,
DIRECTEUR RÉGIONAL
ADJOINT

Directeur régional :
Michel PEYRON

Assistante : Claire LEDANNOIS

Directeur régional délégué :
Frédéric GUILLOT

Assistante : Sandrine CHOPOT

Directeur régional adjoint :
Éric GOUARDES

Assistante : Claire LEDANNOIS

PÔLE GESTION ET SOUTIEN

Responsables administratives et juridiques :
Christine DUTAUT-LAFFORGUE et Nathalie TROUSSELET

Transition énergétique :
Mireille MONTAGNE et Caroline PERRIN

Territoires durables :
Marie-Catherine FOULQUIER et Claire LEDANNOIS

Économie circulaire :
Chantal BODINEAU et Anne POMART

Moyens et logistique :
Hélène DOUCE et Sandrine CHOPOT

PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Coordination :
Céline VACHEY

Chaleur renouvelable :
Gaëtan DAUJEAN
Thierry de MAULEON
Jean-François NIVELEAU
Nathalie TROUSSELET

Bâtiment :
Franck CHATELAIN
Lorenzo FALQUI
Nathalie GONTHIEZ
Delphine MOLLARD
Céline VACHEY

PÔLE TERRITOIRE DURABLE

Coordination :
en cours de recrutement

Démarches territoriales énergie-climat :
Emmanuel DAVID
Sylvie GEISSMANN

Mobilité, urbanisme durable, réhabilitation des friches :
Marc ARGUILLAT
Béatrice ARURAUULT
Martine CHEYLAN
Véronique TATRY

PÔLE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Coordination :
Pierre VIGNAUD

Offre des acteurs économiques (dont énergie entreprises) :
Gérard BARDOU
Christophe HEVIN
Jérôme LLOBET
Samuel PUYGRENIER

Démarches territoriales et gestion des déchets :
Christiane CHARTIER
Marion FORGUE
Véronique MATHEVON
Pierre VIGNAUD

Missions transversales :

Communication : Franck CHATELAIN et Hubert PSCHERER

Formation externe : Sylvie COGNERAS

Animation des entreprises : Jérôme LLOBET

Correspondants Recherche, Innovation et Développement : Christophe HEVIN (matière) et Samuel PUYGRENIER (énergie)

À LA UNE



Carte de la nouvelle région
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

REPÈRES

L'ADEME EN BREF

Accompagnant la transition écologique et énergétique de la France, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'ADEME met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre, et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

UNE ORGANISATION REPOSANT SUR LES PRIORITÉS THÉMATIQUES ET TRANSVERSALES DE LA DIRECTION RÉGIONALE

Pour mener au mieux son action auprès des territoires et des acteurs économiques, la Direction régionale est organisée en **trois pôles thématiques** : « Transition énergétique », « Économie circulaire » et « Territoires durables ».

Parallèlement, certaines missions de l'ADEME – transversales – nécessitent d'impliquer plusieurs chargés de mission issus des trois pôles thématiques.

Une animation transversale est donc organisée pour les activités suivantes :

- le suivi des démarches territoriales « énergie-climat » ;
- le suivi des projets « Entreprises » et « Recherche, développement, innovation », communs aux trois pôles ;
- la mise en œuvre d'actions de communication, d'évaluation et de formation externe.

Enfin, **un pôle « Gestion et soutien »** assure le suivi administratif et budgétaire de l'ensemble des dossiers de la Direction régionale : production administrative, suivi des budgets, contrôle de gestion, logistique...

DES MOYENS D'INTERVENTION AU SERVICE DES PROJETS RÉGIONAUX

Afin de mener à bien son activité sur le territoire de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, l'ADEME dispose de **moyens financiers, mobilisés au travers des dispositifs suivants :**

- la convention pluriannuelle État/ADEME/Région, adossée au contrat de plan État-Région 2015-2020, destinée à favoriser la mise en œuvre d'actions de maîtrise de l'énergie, de

démarches territoriales, d'actions de développement de l'économie circulaire et des énergies renouvelables ;

- le Fonds Chaleur, pour le développement de la production de chaleur à partir des énergies renouvelables ;
- le Plan Déchet, en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets et de l'économie circulaire.

Un système d'aides, organisé en quatre grandes familles, permet d'accompagner les projets des territoires et des acteurs économiques :

- aides à la réalisation,
- aides à la connaissance,
- aides au changement de comportement,
- aides aux contrats territoriaux d'objectifs.

aller + loin

COORDONNÉES DES DEUX SITES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ADEME :

> **Site de Toulouse** : 1202, rue l'Occitane - 31670 LABÈGE
Tél. : 05 62 24 35 36
Site Internet : www.midi-pyrenees.ademe.fr *

> **Site de Montpellier** : Résidence Antalya,
119, avenue Jacques-Cartier - 34965 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. : 04 67 99 89 79
Site Internet : www.languedoc-roussillon.ademe.fr *

* Un site Internet portail unique pour les deux sites verra le jour début 2017.

RELAIS ET RÉSEAUX « ÉNERGIE » DE L'ADEME : **DES LEVIERS ESSENTIELS POUR LA GÉNÉRALISATION DES BONNES PRATIQUES**

Afin de décliner sur le terrain la stratégie énergétique de l'État, l'ADEME s'appuie notamment sur des relais et des réseaux locaux, indispensables à la généralisation des bonnes pratiques.

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, l'ADEME anime et soutient cinq principaux types de relais et réseaux « Énergie », afin d'assurer localement la démultiplication de son action, d'inciter au passage à l'acte, de favoriser la concertation et l'échange d'information avec les forces vives présentes sur le terrain.



Conseiller EIE au Salon de l'habitat à Montpellier.

22 ESPACES INFO ÉNERGIE AU SERVICE DES PARTICULIERS

Créés par l'ADEME en 2001, les **Espaces Info Énergie (EIE)** apportent aux particuliers, partout en France, des conseils gratuits, personnalisés et indépendants sur les solutions techniques à mettre en œuvre pour réduire leur facture d'énergie ainsi que sur les professionnels qualifiés et les aides financières.

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, cette mission a été confiée à des **structures porteuses** (des associations et quelques collectivités), soutenues par l'ADEME, la Région ou le FEDER, certains Départements et collectivités locales.

Les conseillers des Espaces Info Énergie renseignent

le public par **téléphone, courrier, mails, dans leurs locaux**, à l'occasion de permanences décentralisées ou lors de leur présence sur des **manifestations** (salons, conférences, visites de maisons économes, Défi Familles à énergie positive...).

Depuis septembre 2013, les EIE sont **membres du réseau "Rénovation info service"**, mis en place dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat et animé conjointement avec l'ANAH et les ADIL (en fonction du statut et des revenus des particuliers).

Il existe, en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, **22 Espaces Info Énergie** totalisant **36 conseillers** (en équivalent temps plein) et plus de **70 lieux de permanence**.

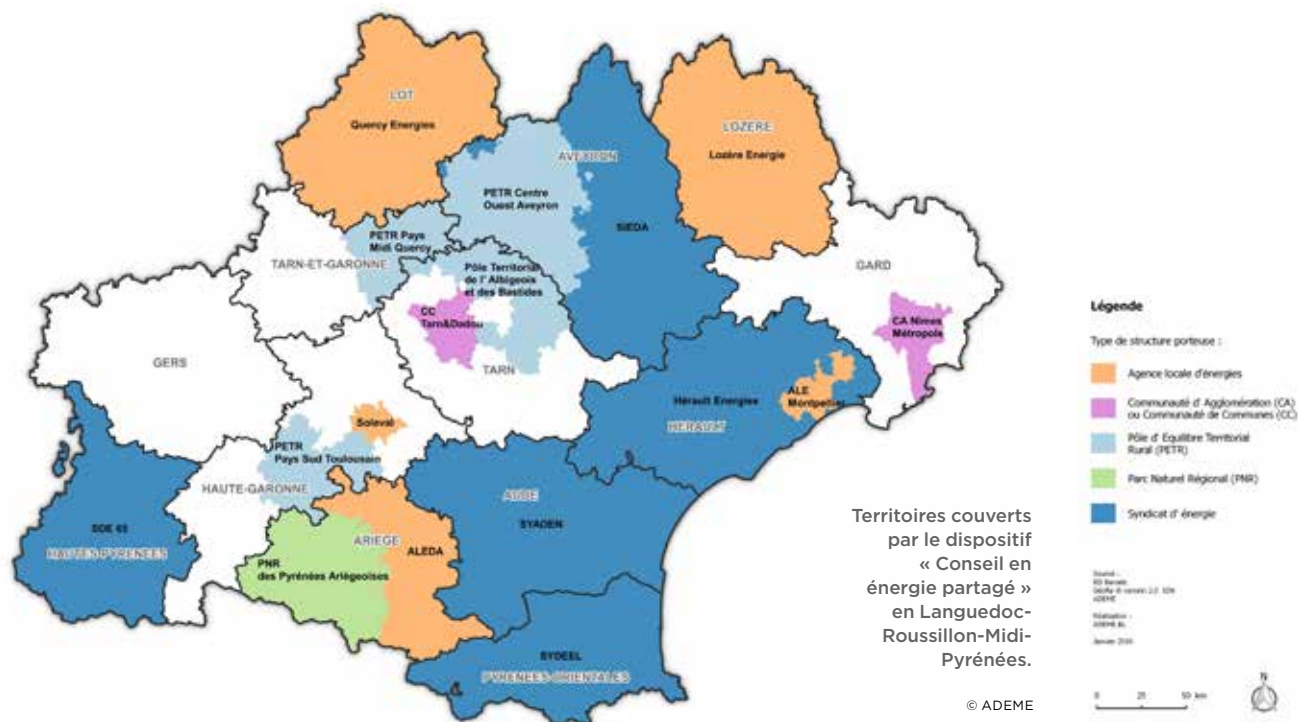
Ce réseau traite chaque année en moyenne **20 000 demandes d'information et de conseil** dans le cadre de leurs permanences.

L'impact économique des travaux de rénovation énergétique engagés par des propriétaires occupants conseillés par les EIE de la région est estimé à **136 millions d'euros par an**.

9 PLATEFORMES TERRITORIALES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE OFFRE GLOBALE DE SERVICES DANS L'HABITAT PRIVÉ

Mises en place à l'échelle locale avec l'aide de l'ADEME, les plateformes territoriales de la rénovation énergétique ont pour **objectif d'accompagner le particulier** (en copropriété ou en maison individuelle) **tout au long de son projet** : visite à domicile pour réaliser une étude thermique et définir le meilleur

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



programme de travaux, aide au choix des entreprises, aide au montage des dossiers de demande de subvention, suivi des consommations d'énergie post-travaux...

Cette offre globale de services permet ainsi de rassurer le particulier et de faciliter le passage à l'acte. Chaque plateforme met également en place des **actions de mobilisation des professionnels du bâtiment** (pour mieux répondre aux spécificités du marché de la rénovation énergétique de l'habitat privé), **des gestionnaires d'aides financières publiques et des organismes bancaires**, pour faciliter l'accès aux financements.

En visant des ménages souhaitant s'engager dans un programme de rénovation globale, ces plateformes sont donc complémentaires au dispositif de conseils proposés par les EIE.

Sur la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, cinq plateformes sont aujourd'hui opérationnelles. Elles sont portées par le pays Sud Toulousain (31), la communauté d'agglomération du Sicoval (31), le pays Albigeois et Bastides (81), le pays Midi Quercy (82) et le Conseil départemental de la Lozère, via l'agence locale de l'énergie et du climat Lozère Énergie (48).

Quatre autres plateformes finalisent actuellement leur étude de préfiguration et seront opérationnelles courant 2016 : la communauté urbaine Perpignan Méditerranée (66), l'agglomération Béziers Méditerranée (34), Montpellier Méditerranée Métropole (34) et l'agglomération Le Grand Narbonne (11).



Denis Maumus du SDE 65.

19 STRUCTURES D'ANIMATION DU DISPOSITIF « CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ » AU SERVICE DES COMMUNES

Le **budget énergie** d'une commune de moins de 10 000 habitants s'élève en moyenne à 50 euros/an/habitant, représentant **entre 5 et 6 % de son budget de fonctionnement**.

C'est un **poste qu'il est possible de réduire** en réalisant des travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine, en consacrant des moyens à sa bonne gestion et en assurant le suivi régulier des consommations et des dépenses d'énergie.

Or, les petites et moyennes communes disposent de peu de moyens humains et de compétences techniques en la matière.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le « Conseil en énergie partagé » (CEP) est une réponse à ce constat.

Le principe de ce service repose sur la **mutualisation des compétences d'un conseiller spécialisé entre plusieurs communes**.

Elles disposent ainsi d'un **conseil personnalisé** pour faire des choix pertinents en matière d'énergie et d'eau sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules...) tout en bénéficiant de l'expérience des autres collectivités.

Le conseiller peut être employé directement par un groupement de communes (pays, communautés d'agglomération, communautés de communes, parcs naturels...), par une association spécialisée dans le domaine (agence locale de l'énergie, par exemple) ou un syndicat d'énergie.

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 19 structures (regroupant 24 conseillers en équivalent temps plein) proposent cette mission de "Conseil en énergie partagé" à près de 500 communes, avec des périmètres d'intervention très divers, de l'agglomération au département.

2 CENTRES DE RESSOURCES CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DURABLES AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

Les centres de ressources « Bâtiment » - le CERCAD à Toulouse et ECOBATP-LR à Montpellier - rassemblent les acteurs de la construction et de l'aménagement : maîtrise d'ouvrage publique et privée, maîtrise d'œuvre, entreprises.

Ces 2 centres de ressources ont pour mission d'accompagner l'évolution des pratiques des professionnels, de favoriser les échanges et la montée en compétence de ces acteurs, la capitalisation et l'évaluation des projets, d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets et d'initier des démarches structurantes sur le sujet du bâtiment et de la qualité environnementale.

16 STRUCTURES PORTEUSES D'UNE ANIMATION BOIS-ÉNERGIE

Afin de **promouvoir et de développer sur la région l'utilisation du bois comme source d'énergie**, la totalité du territoire de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est couverte par une animation bois-énergie, laquelle peut être portée par une association, une agence locale de l'énergie, une chambre de commerce et d'industrie ou un syndicat départemental d'énergie (16 structures porteuses au total).

Les animateurs bois-énergie (16 équivalent temps plein) accompagnent les porteurs de projets de multiples manières :



© Mairie de Cers

GÉRARD GAUTIER,
MAIRE DE CERS, 2240 HABITANTS, HÉRAULT

« Dans le cadre du "Conseil en énergie partagé", nous avons signé une convention pluriannuelle de partenariat avec Hérault Énergies pour la réalisation de diagnostics énergétiques sur l'ensemble de notre patrimoine communal. De nombreuses pistes d'actions visant à économiser de l'énergie nous ont été recommandées par les techniciens. Nous avons décidé de porter une attention toute particulière au bâtiment du groupe scolaire "Bouscarou" puisque ses consommations de gaz naturel ne faisaient qu'augmenter. La commune a opté pour le remplacement des anciennes chaudières par une chaudière à condensation à haut rendement avec régulation et modulation de puissance. Après la mise en service, un contrôle des températures intérieures et extérieures a permis de régler au plus juste la nouvelle installation et de maîtriser ainsi plus efficacement la facture énergétique. Suite à ce remplacement de chaudière en 2009, l'isolation des combles et le remplacement du simple vitrage par du double vitrage ont été décidés en 2012 et réalisés en 2013. Grâce à ces interventions successives, les consommations annuelles sont passées de 8 328 euros en 2009 à 4 000 euros en 2014 et 2015. La mission CEP a porté ses fruits et l'accompagnement de Hérault Énergies nous permet de maîtriser nos coûts de fonctionnement. »

- informations et conseils objectifs et gratuits sur le bois-énergie,
- préféabilité technico-économique,
- aide aux formalités administratives,
- suivi des chaufferies en fonctionnement,
- structuration des filières d'approvisionnement.

Ces chargés de mission bois-énergie participent également à l'actualisation d'un **observatoire bois-énergie** recensant l'ensemble des projets connus dans la région (sous forme de listes ou de cartes), qu'il s'agisse des chaufferies ou des plate-formes de stockage.

Cet observatoire fournit également des actualités sur la thématique bois-énergie, des informations pratiques et la listes des contacts (chargés de missions, bureaux d'études, installateurs, fournisseurs...).

aller + loin

- **Contacteur un Espace Info Énergie :**
via le site www.renovation-info-service.gouv.fr ou par téléphone 0808800700 (service gratuit + prix d'un appel)
- **Observatoire bois-énergie de Languedoc-Roussillon :**
www.boisenergie-languedocroussillon.org
- **Centres de ressources « Bâtiment » :** www.ecobatp-lr.org et www.cercad.fr

LA CIMENTERIE LAFARGE DE MARTRES-TOLOSANE VALORISE LES PNEUS USAGÉS NON RECHAPABLES



Cimenterie Lafarge de Martres-Tolosane (31).

© Lafarge

Située à Martres-Tolosane (31) depuis 1956, l'usine Lafarge Ciments de Haute-Garonne est l'une des deux cimenteries de la société implantées en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, avec celle de Port-la-Nouvelle. Elle emploie actuellement 250 personnes et fournit 95 % du ciment utilisé sur la place toulousaine. Aujourd'hui, la capacité de production de la cimenterie est de 3 500 tonnes de ciment par jour.

DES PNEUS USAGÉS NON RECHAPABLES UTILISÉS COMME COMBUSTIBLE DE SUBSTITUTION

La fabrication du ciment se décompose en cinq grandes étapes : extraction dans des carrières à ciel ouvert des matières premières (argile et calcaire), broyage-stockage, cuisson à très haute température des matières premières, stockage-broyage du ciment et enfin expédition (sacs, vrac).

Dans le cadre de sa démarche environnementale, la cimenterie (certifiée ISO 14001) a souhaité **augmenter la part des combustibles de substitution** (déchets de pneus, plastiques, bois souillés...) dans la cuisson des matières premières, en **valorisant notamment les pneus usagés non rechapables (PUNR)**.

L'intégration de ces PUNR dans le four (technique appelée « mid-kiln ») se découpe en 5 étapes :

- transport des pneus jusqu'à l'usine par route ou par fret ferroviaire, stockage puis alimentation d'une tré-

8000 t
DE PUNR
VALORISÉS
PAR AN



© Lafarge

Injection des pneus dans le four tournant

mie équipée d'un extracteur à tablier métallique avec grille de séparation en sortie (pour isoler les restes d'eau, de boue ou de chambres à air) ;

- séparation des pneus entre eux ;
- transport, par des convoyeurs à bande, jusqu'au point d'injection dans le four ;
- préparation des pneus en station d'attente ;
- injection dans un four tournant, chauffé à 1 300 °C.

La dernière étape est la plus délicate. En effet, les pneus ne peuvent être injectés dans le four que lorsque l'ouverture de celui-ci est en position verticale, ce qui ne dure que quelques secondes à chaque rotation du four (1 à 2 tours/min).

UNE SOLUTION PRÉSENTANT DE MULTIPLES AVANTAGES

Relevant d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale, ce **projet, opérationnel depuis mai 2016**, devra permettre, à terme, la **valorisation énergétique de 8 000 t/an de PUNR, soit 6 444 TEP** (tonnes équivalent pétrole).

Sur un montant total d'investissement de **2 100 000 euros HT**, l'ADEME a apporté une subvention de **400 000 euros**.

En effet, l'utilisation de PUNR en cimenterie présente de multiples avantages :

- **des bénéfices environnementaux** : économie de matières premières fossiles non renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre et des mises en décharge ;
- **un levier de compétitivité pour les cimenteries** : substituer des matières premières fossiles par des déchets permet de réduire la facture énergétique, laquelle représente 40 % du coût de la fabrication du ciment ;
- **une solution de proximité pour les entreprises et les collectivités locales qui souhaitent valoriser leurs déchets et une solution attractive** : la valorisation énergétique en cimenterie est une alternative économiquement plus intéressante que la mise en décharge ;
- **des bénéfices sociaux** : création d'emplois locaux pour la construction des ateliers de traitement et pour la valorisation des déchets.

PETIT POINT SUR LES PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 33 collectivités ont bénéficié d'un accompagnement de l'ADEME dans la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

En application d'une mesure phare des lois Grenelle 1 et 2 sur la généralisation des programmes et des plans de prévention des déchets ménagers et assimilés, l'ADEME a proposé aux collectivités à compétence déchets un dispositif d'accompagnement original, dès la fin de l'année 2009.

Celui-ci repose sur une contractualisation, un accord mutuel, où **en contrepartie d'une aide financière forfaitaire apportée par l'ADEME** aux collectivités, celles-ci s'engagent à atteindre l'objectif principal de **diminution de la production** d'ordures ménagères et assimilées par habitant de **7 %**, dans un **délai de 5 ans**.

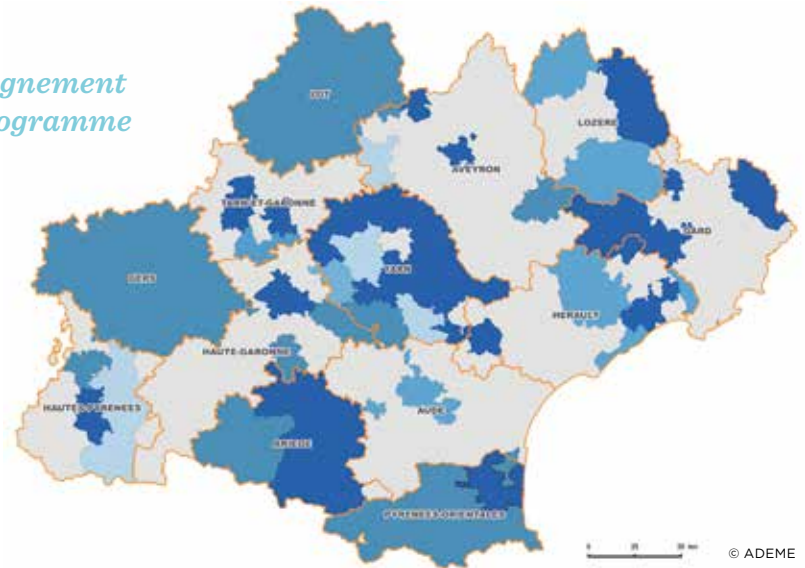
33 PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Dans notre région, 33 territoires volontaires ont pu bénéficier de ce dispositif.

Faisant figure de pionniers, ces territoires ont pu bénéficier, à ce titre, d'un accompagnement important de l'ADEME, qu'il soit financier ou portant sur les formations et l'animation de réseau. Leur expérience est intéressante et pourra servir d'exemples à d'autres territoires. En effet, **de nouveaux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) – à caractère réglementaire obligatoire** cette fois-ci (cf. décret n° 2015-662 du 10 juillet 2015) – ont vocation à se développer dans les années à venir.

SPÉCIFICITÉS DE CES TERRITOIRES :

- répartis sur tout le territoire régional,
- touchant près de 3,5 millions d'habitants, soit 62 % de la population régionale,
- portés par des structures juridiques variées : Communautés de communes, d'agglomération, urbaine, syndicats départementaux, syndicats de collecte et/ou de traitement...
- de taille et de milieu très variés : 20 000 à plus de 700 000 habitants, en milieu rural, urbain, à forte fréquentation touristique.



Territoires engagés dans un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.
En gris : territoires non couverts par ce dispositif.

Les actions mises en œuvre dans le cadre des programmes des 33 territoires, régulièrement enrichies au fil du temps, sont assez **diversifiées**.

Néanmoins, **6 grands types d'actions ont été lancés par la plupart des collectivités :**

- **gestion domestique et collective des biodéchets** : la promotion du compostage domestique s'est progressivement élargie à celle du compostage collectif en pied d'immeubles, jardins publics, cœurs de village ou établissements de restauration collective; les services de broyages des déchets verts à domicile et la filière de l'alimentation animale comme exutoire (les poules, notamment) complètent ce panorama ;
- **fabrication et diffusion d'autocollants Stop pub** : cette action est présente dans quasiment tous les programmes; plusieurs modalités de diffusion aux habitants ont été expérimentées : commandes par lettre T, distribution avec les facturations, dans les mairies, par les facteurs, en partenariat avec les commerçants, etc. ;
- **réemploi et réparation** : après des débuts hésitants, ce type d'action s'est progressivement développé; exemples : réemploi des textiles, création de zones de réemploi en déchèterie et de recycleries/ressourceries, promotion de la réparation, de la location et des dons via des guides, annuaires ou animations (en partenariat parfois avec les chambres des métiers et de l'artisanat) ;
- **lutte contre le gaspillage alimentaire** : si plusieurs actions ont été mises en œuvre (sensibilisation en grandes et moyennes surfaces et dans les établisse-

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ments scolaires, concours ou ateliers cuisines), cette thématique récente est encore à renforcer ; un travail auprès des restaurations collectives et l'élaboration de partenariats (supermarchés, associations...) sont en cours de développement ;

- **actions d'éco-exemplarité des collectivités** : axe essentiel pour légitimer le discours des territoires et souvent conduites dans le cadre d'approches globales de développement durable, ces actions concernent avant tout les achats et la réduction des fournitures (papier, notamment), les événements pauvres en déchets, l'usage raisonné des produits d'entretien, de nettoyage et de jardinage, la gestion des biodéchets des établissements scolaires et des maisons de retraite ;

- **actions de sensibilisation des publics** : fondamentales pour faire évoluer les pratiques sur les actes d'achat et de consommation, ces actions sont très présentes et essentiellement dirigées vers les scolaires et le grand public (campagnes d'affichage, journaux des collectivités et presse locale, animations, ateliers, théâtre, opérations foyers-témoins et quartiers-pilotes, concours...).

UNE BAISSÉ GLOBALE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MAIS DES SITUATIONS HÉTÉROGÈNES

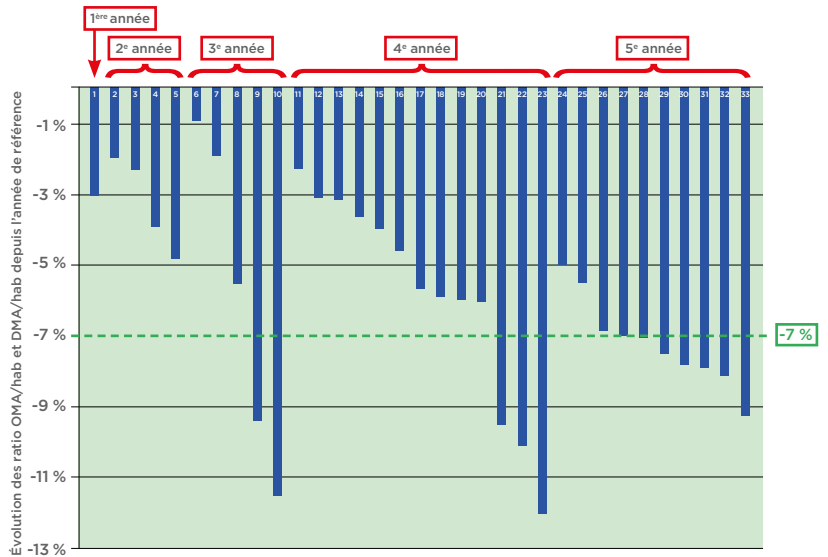
Si la baisse de la production d'ordures ménagères et assimilés (OMA) générée par les 33 programmes est réelle, les niveaux d'ambition et de résultats sont toutefois assez variés, d'une collectivité à une autre. Les résultats obtenus, témoins des efforts déployés, sont assez disparates :

- 7 collectivités sur les 10 situées en fin de démarche ont atteint voire dépassé l'objectif de réduction de la quantité d'ordures ménagères et assimilées (- 7 % par habitant en 5 ans) ;
- sur les 13 collectivités en fin de quatrième année, 3 ont largement dépassé l'objectif de réduction et 4 devraient l'atteindre en cinquième année ; en revanche, pour 6 d'entre elles, les actions doivent être poursuivies voire renforcées, afin de respecter l'engagement de réduction ;
- les collectivités en fin de 2^e et 3^e année montrent des résultats très disparates mais plutôt encourageants pour la grande majorité.

Globalement, ces résultats sont prometteurs, même s'ils doivent être confirmés pour certains et poursuivis par tous.

Ces efforts sont d'autant plus nécessaires que les programmes locaux de prévention doivent désormais répondre aux nouveaux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, laquelle englobe la totalité du périmètre des déchets ménagers et assimilés dans les objectifs nationaux de réduction (- 10 % entre 2010 et 2020).

Évolution du ratio OMA/hab, par collectivité, et selon l'année de mise en œuvre du Programme Local de Prévention



Données 2014 ou 2015.

62 %

DE LA POPULATION RÉGIONALE, TOUCHÉS, SOIT PRÈS DE 3,5 MILLIONS D'HABITANTS

Redynamiser les actions déployées, amplifier les actions émergentes, s'appuyer sur d'autres leviers tels que la redevance spéciale, la tarification incitative et l'organisation globale du service de collecte des déchets, travailler avec les entreprises, les acteurs de la santé, du secteur social et culturel... : autant de voies pour ancrer davantage les gestes de prévention de tous les Français et progresser collectivement dans la réduction des déchets.

Caisson de réemploi dans une déchèterie du Lot.



© SYDED

aller + loin

- Retours et partages d'expérience, outils méthodologiques : www.optigede.fr
- Site de l'ADEME sur la prévention des déchets : www.casuffitlegachis.fr
- Décret n° 2015-662 du 10 juillet 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés : www.legifrance.gouv.fr

BORNES PUBLIQUES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES : LE DÉPLOIEMENT EST EN COURS

La transition énergétique dans laquelle s'est engagée la France concourt à faire du véhicule électrique un élément important et incontournable de la mobilité durable de demain. Néanmoins, pour que ce pari réussisse, il est indispensable de fournir aux utilisateurs des infrastructures de recharge adaptées.



© DR

Dans le cadre de la répartition des enveloppes budgétaires au sein du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), la loi de finances rectificative pour 2010 (n° 2010-237 du 9 mars 2010) a prévu l'affectation d'une somme d'un milliard d'euros au cofinancement de projets de recherche et développement du programme « Véhicule du futur », dont 750 millions d'euros pour la construction automobile.

Jean-Michel Walcker, directeur du SDE du Gers, inaugurant l'une des bornes de recharge.

AVIS DE L'ADEME SUR LES POTENTIELS DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE :

Bien que le véhicule électrique présente de multiples atouts sur le plan énergétique et environnemental et que le potentiel de la filière soit considérable, les défis sont néanmoins complexes à relever. Retrouvez dans cet avis les recommandations détaillées de l'ADEME pour le développement du véhicule électrique : www.ademe.fr (rubrique « Médiathèque »).

En outre, la mutation nécessaire du marché français des véhicules nécessite un accompagnement ciblé, via des aides dédiées non seulement à l'acquisition de véhicules mais également à l'équipement de bornes de recharge.

En effet, si l'essentiel des recharges se fera au domicile ou sur le lieu de travail, la disponibilité de bornes de recharge en accès public est également indispensable pour rassurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante.

C'est la raison pour laquelle les Pouvoirs publics ont mis en place, dans le cadre du PIA, le « Dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables » (IRVE), destiné aux collectivités et porté par l'ADEME.

57 projets de déploiement de bornes de recharges, représentant un total de 8 619 bornes, ont été déposés en France (dont 14 en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées), aidés à hauteur de 51 M€.

L'aide financière concerne les dépenses en matériel et en génie civil.

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 1 247 bornes seront ainsi implantées d'ici fin 2017 sur l'ensemble des 13 départements.

L'investissement total s'élèvera à 17 millions d'euros et sera aidé à hauteur de 7,5 millions d'euros.

Le positionnement de ces bornes de recharge doit être réfléchi de façon à mailler le territoire, chaque station devant contribuer à l'édification du réseau national et européen d'infrastructures de recharge.

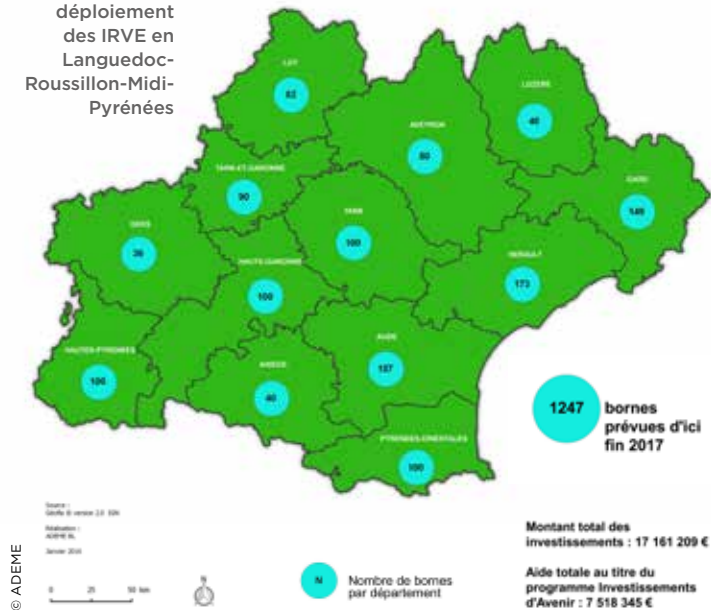
Les projets doivent également présenter un niveau d'interopérabilité satisfaisant, permettant à l'abonné d'utiliser toutes les bornes, quel que soit l'opérateur.

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 9 syndicats départementaux de l'énergie ainsi que les métropoles de Montpellier et de Toulouse ont décidé de s'associer pour l'acquisition, la pose, l'interopérabilité et la maintenance des bornes, via un appel d'offres commun (finalisé fin 2015).

Pour des raisons de calendrier, les 4 autres syndi-

TERRITOIRES DURABLES

Programme prévisionnel de déploiement des IRVE en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



© ADEME

QUATRE QUESTIONS À JEAN-MICHEL WALCKER, DIRECTEUR DU SDE DU GERS

POURQUOI AVOIR RÉPONDU À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT IRVE LANCÉ PAR L'ADEME DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR ?

Nous croyons au projet de la mobilité électrique. Le Gers étant un département rural, les familles disposent souvent de plusieurs véhicules. Il est donc important que nous les incitions à faire le choix de la voiture électrique pour au moins un de leurs véhicules.

COMMENT VOUS ÊTES-VOUS ORGANISÉS POUR ASSURER LE DÉPLOIEMENT DES BORNES ÉLECTRIQUES DE RECHARGE SUR VOTRE TERRITOIRE ?

Nous avons procédé en deux étapes. Première étape : un bureau d'études a fait une étude de déploiement sur le département du Gers, avant même le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ADEME et l'éligibilité des départements ruraux aux aides ADEME. Seconde étape : nous avons répondu à l'AMI et une fois notre projet validé par l'ADEME, nous nous sommes lancés dans le déploiement des IRVE sur l'ensemble du département.

QUELLE A ÉTÉ LA RÉACTION DES COMMUNES À VOTRE PROJET D'IMPLANTATION DE BORNES ÉLECTRIQUES DE RECHARGE ?

Nous avons reçu un accueil très favorable des communes ! Depuis 2010, nous avons pris la compétence « mobilité électrique ». Et donc, depuis cette date, nous avons sensibilisé les communes à l'intérêt du véhicule électrique, aidés d'ailleurs par quelques utilisateurs très actifs.

QUELLE EST LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE CHAQUE PARTIE À L'INSTALLATION ET AU FONCTIONNEMENT DES IRVE ?

Dans le Gers, le SDE 32 finance la totalité de l'installation des bornes, avec l'aide de l'ADEME. Les communes n'ont pas été sollicitées financièrement.

Pour le fonctionnement, le SDE a passé un marché de supervision et d'entretien avec FRESHMILE (24 000 euros pour 36 bornes sur deux ans).

À ce jour et pour une durée de deux ans, l'utilisation des bornes est gratuite pour les usagers. Il suffit au possesseur d'un véhicule électrique de faire une demande de badge soit auprès de KIWHI Pass (solution de paiement pour le rechargement des véhicules électriques) soit auprès du superviseur FRESHMILE, ou bien de télécharger sur son smartphone l'application FRESHMILE.

Un dépliant précisant la procédure d'utilisation des bornes sera mis à disposition des usagers dans les mairies des communes équipées de bornes. Il sera disponible d'ici l'été.

Pour l'achat de l'électricité, nous nous sommes regroupés avec d'autres départements de la région LRMP, ce qui a permis de retenir un fournisseur qui nous a proposé des tarifs très intéressants... et avec de l'énergie « verte », en plus !

cats de l'énergie ont géré seuls leur appel d'offres. Toutefois, ces différents acteurs entretiennent des échanges techniques réguliers.

À ce jour, les travaux d'installation sont engagés dans la plupart des départements de la région.

Ainsi, dans le Gers, le syndicat départemental d'énergies (SDE) a déjà fait installer 35 bornes.

La 36^e et dernière borne sera mise en service à l'achèvement des travaux de la gare multimodale de Fleurance.

Ce département étant l'un des plus avancé en la matière, l'équipe de rédaction du magazine "ADEME & Vous en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées" a souhaité donner la parole au Directeur du SDE du Gers, Jean-Michel Walcker.

aller + loin

Programme ADVENIR : ce futur dispositif d'aide permettra le financement de points de recharge privés dans les parkings d'entreprises et dans les immeubles collectifs. Coordonné par l'Avere-France, EcoCO2 et EDF (le financeur du projet), en partenariat avec l'ADEME et le ministère de l'Environnement, il vise l'installation de 12 000 points de recharge d'ici à 2018.

- Pour en savoir plus : www.aver-france.org
- Site de l'ADEME : www.ademe.fr (rubrique « Nos expertises/Mobilité et transport »)

EN BREF

NOUVEL APPEL À PROJETS « RÉNOVATION DES DÉCHÈTERIES PUBLIQUES ET PROFESSIONNELLES »

Conduit en 2016 et 2017, cet appel à projets régional lancé par l'ADEME doit favoriser :

- l'achèvement de la rénovation du parc régional de déchèteries publiques, afin de les exploiter dans de bonnes conditions de sécurité et de protection de l'environnement,
- la densification du maillage des déchèteries professionnelles.

Aide financière de l'ADEME : 30 % maximum du montant des travaux, plafonnée à 0,8 M€ par déchèterie publique et 3 M€ par déchèterie professionnelle.

Pour en savoir plus sur cet appel à projets (dates limite de dépôt de dossier, critères d'éligibilité, documents à télécharger...) :

www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.ademe.fr

LE QUARTIER ANTIGONE DE MONTPELLIER PASSE DU CHARBON AU BOIS POUR SE CHAUFFER

Inaugurée le 14 avril dernier, la chaufferie bois d'Antigone, associée à celle construite en 2015 au lycée Joffre, permet au **réseau de chaleur des quartiers Antigone-Polygone d'être alimenté à 55 % par des énergies renouvelables** au lieu des 100 % d'énergies fossiles (charbon et gaz), utilisées précédemment. Au total, **8760 tonnes de CO₂ seront ainsi évitées** chaque année, dont 4800 liées au passage du charbon (importé) au bois (local).

Une attention particulière a également été portée à la **filtration des fumées**, avec un objectif d'émission 5 fois inférieur à la limite réglementaire.

La **diminution de 10 % de la facture énergétique des usagers** du réseau constitue, enfin, un autre avantage. Pour un investissement total de près de 4 M€, l'aide financière de l'ADEME (Fonds chaleur) à la conversion de la chaufferie d'Antigone est de 1,14 M€.



© Tudor Tasca

LES FACTEURS TESTENT LA COLLECTE DES PILES USAGÉES SUR TROIS TERRITOIRES DE LA RÉGION

C'est une première en France. En partenariat avec l'éco-organisme SCRELEC et la Direction régionale de l'ADEME, la Poste va expérimenter du 17 mai au 11 juin prochain un nouveau service de **collecte gratuite de piles usagées au domicile des particuliers, assuré par les facteurs**. Menée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du **Grand Rodez**, des villes de **L'Union** et de **Saint-Jean** en banlieue toulousaine, cette expérimentation vise à faciliter et développer le recyclage des piles usagées, une pratique encore minoritaire (seul un tiers des piles est recyclé en France). Une opération qui – si elle est concluante – sera généralisée à l'ensemble du territoire français.



© DR

FONDS CHALEUR : NOUVEL APPEL À PROJETS RÉGIONAL « CHALEUR RENOUVELABLE »

La Direction régionale de l'ADEME a lancé en mars 2016 un nouvel appel à projets « Chaleur renouvelable », portant sur **l'énergie solaire thermique, la biomasse, les réseaux de chaleur, la géothermie et les énergies de récupération**. Rappel : le Fonds Chaleur a pour objectif de financer les projets d'installation produisant et distribuant la chaleur d'origine renouvelable dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie, pour leur permettre ainsi d'être économiquement compétitives par rapport aux installations utilisant une énergie conventionnelle.

Pour en savoir plus sur cet appel à projets (dates limites de dépôt de dossier, critères d'éligibilité, documents à télécharger...) :

www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.ademe.fr

DYNAMIC BOIS

LES PROJETS « CEVAIGOUAL » ET « GASPYP » MOBILISERONT 248 000 TONNES DE BOIS SUPPLÉMENTAIRES

Deux projets régionaux figurent parmi les 24 projets lauréats du premier appel à manifestation d'intérêt national « Dynamic bois », financés par le Fonds Chaleur de l'ADEME :

- **Le projet CEVAIGOUAL**, porté par le Centre national de la propriété forestière (CNPF), doit permettre la mobilisation des bois en forêts pour différents usages (dont le bois énergie), avec des actions coordonnées sur le massif Cévennes-Aigoual (Gard et Lozère), pour l'approvisionnement des chaufferies territoriales (100 000 tonnes/an).

L'aide demandée à l'ADEME est de 1,5 M€ pour un budget prévisionnel de 3,4 M€.

- **Le projet GASPYP** est coordonné par la coopérative forestière Alliance Forêts Bois.

Il porte sur un territoire forestier de 200 000 ha environ (dont 86 % de forêts privées), réparti sur les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, de Haute-Garonne et de l'Ariège.

Son objectif est d'anticiper les besoins des futures installations de combustion sans pénaliser les centres de consommation actuels (148 200 tonnes mobilisées par an). L'aide demandée à l'ADEME est de 1,28 M€ pour un budget prévisionnel de 3,5 M€.

Directeur de la publication :

Michel Peyron

Rédacteur en chef :

Franck Chatelain

Rédacteurs : G. Bardou, F. Chatelain,

V. Mathevon, H. Pscherer, V. Tetry, C. Vachey

Réalisation : Citizen Press

Imprimerie Advence labellisée IMPRIM' VERT,

imprimé avec des encres végétales

Papier reprint de luxe certifié FSC

numéro C124913

Tirage : 5600 ex.

Réf. : 8765

ISBN : 979-10-297-0412-3 (imprimé)

et 979-10-297-0413-0 (en ligne)

Direction régionale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Site de Toulouse : 1202, rue de l'Occitane -

31670 LABEGE - Tél. : 05 62 24 35 36 -

Courriel : ademe.midi-pyrenees@ademe.fr -

Internet : www.midi-pyrenees.ademe.fr

Site de Montpellier : 119, avenue Jacques

Cartier - CS 29011 - 34965 MONTPELLIER

cedex 2 - Tél. : 04 67 99 89 79 - Internet :

www.languedoc-roussillon.ademe.fr



Contact :

franck.chatelain@ademe.fr

